

Le Lien

LE JOURNAL MUNICIPAL

SAINT-ISMIER

DÉC 2018
JANV / FÉV / MARS 2019

N°51

DOSSIER

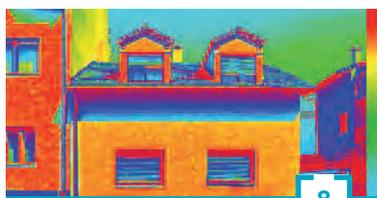
PROJET DE TERRITOIRE, LE GRÉSIVAUDAN TOURNÉ VERS L'AVENIR

**VŒUX
DU MAIRE**
ET DE SON ÉQUIPE MUNICIPALE,
AVEC ANIMATION MUSICALE
VEND. 18 JANVIER 2019
19 H > ESPACE AGORA



ACTUALITÉS
La révolution numérique

7



ACTUALITÉS
La mutation climatique

8



AMÉNAGEMENT
L'échangeur de La Bâtie

19



VOUS NE RECEVEZ PAS LE JOURNAL MUNICIPAL « LE LIEN » ?

Il est distribué gratuitement dans toutes les boîtes aux lettres de Saint-Ismier, même si vous avez l'autocollant « Stop pub ». Si vous ne le recevez pas, adressez-nous une réclamation au 04 76 52 52 25 ou à com@saint-ismier.fr. Vous pouvez aussi télécharger le journal municipal en PDF sur www.saint-ismier.fr



DÉNEIGEMENT

À l'approche de l'hiver, de forts épisodes neigeux peuvent apparaître. Dans ce cadre, il faut savoir que la mairie déneige 34km de voiries communales et l'accès aux bâtiments publics (crèches, écoles...) alors que les services du Département de l'Isère se chargent du déneigement des routes départementales (route de Chambéry, voie en S). Par ailleurs, conformément à l'arrêté municipal du 7 novembre

2014, il appartient aux propriétaires ou locataires de racler puis balayer la neige au droit de leur façade ou terrain, sur la largeur du trottoir jusqu'au caniveau, en dégagant celui-ci autant que possible. En cas de verglas, du sel ou du sable devra être épandu pour prévenir tout accident. En outre, une solidarité envers les personnes âgées et handicapées est attendue pour faciliter leurs déplacements quotidiens. La préservation du vivre-ensemble passe aussi par cette solidarité hivernale.

BIENVENUE À

Céline MURIER, réflexologue, installée au 216 allée de Champrond en association avec le centre « Pierre de lune ». Contact : 06 38 77 71 32.

Ludivine ALBERT, pédicure-podologue, installée à « Médivallée » au 35 bis allée de Champrond. Contact : 04 76 52 57 87.

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES



Léa PEREIRA LE BARRILLEC - 19 juin

Camille BONNAIGUE - 4 août

Enzo JAYMOND - 10 août

Augustin FILLIAT - 10 août

Simon AMADOR - 12 août

Emmy STRANO - 16 août

Eliott TODOROU - 22 août

Théophile DESAINT - 22 août

Marylou DESVIGNES - 26 août 2018

Clémence OZIL - 1 septembre 2018

HORAIRES MAIRIE

24 DÉCEMBRE

FERMETURE EXCEPTIONNELLE DE LA MAIRIE

Accueil de la mairie

Tél. : 04 76 52 52 25
Tous les jours du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30 (Le mardi jusqu'à 19 h).

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Accueil du public, du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h 30. Sur RDV pour le dépôt des dossiers au 04 76 52 52 25 ou à social@saint-ismier.fr
Fermeture le mercredi après-midi.

Service « Cadre de vie » (urbanisme-technique)

Tél. : 04 76 52 52 33
> Lundi de 14 h à 17 h.
> Mardi matin sur RDV.
> Mercredi matin sur RDV et de 14 h à 17 h.
> Jeudi matin sur RDV.
> Vendredi de 9 h 30 à 12 h.

Service petite enfance « Crèch'ndo »

Ouverture de 7 h 45 à 18 h 30 du lundi au vendredi.
Sur RDV au 04 76 52 31 58.

Service « Enfance-Jeunesse-Scolaire » (EJS)

Accueil du public (maison Belledonne) du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30, sauf mardi matin et mercredi après-midi sur RDV au 04 76 52 93 69.
En période de vacances scolaires, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h, sauf mercredi après-midi sur RDV et fermeture durant les vacances de Noël.

Médiathèque de l'Orangerie

Tél. : 04 76 52 92 76
mediatheque@saint-ismier.fr
www.bibliotheques.le-gresivaudan.fr (page « Saint-Ismier »).
> Mardi, jeudi et vendredi de 16 h 30 à 19 h.
> Mercredi de 10 h à 12 h et 14 h à 19 h.
> Samedi de 10 h à 12 h 30.

NUMÉROS D'URGENCE

Gendarmerie de Saint-Ismier :
17 ou 04 76 52 15 45

Police municipale :
04 76 52 93 64 ou 06 27 15 52 70

Pharmacie de garde :
3237 (appel payant)

Sapeurs-pompiers : 18
SAMU, médecin et dentiste de garde : 15

Centre antipoison de Lyon :

04 72 11 69 11
Électricité (Enedis) : 09 72 67 50 38
Gaz (GRDF) : 0 800 47 33 33
Eau (SAUR) : 04 57 38 50 09

Assainissement : astreinte d'urgence 7j/7j et 24h/24h de la société Véolia : 04 76 61 39 34. Relation aux usagers des Eaux du Grésivaudan : 04 76 99 70 00.

PERMANENCES

Conciliateur

Les permanences du conciliateur se tiennent le premier et dernier mercredis de chaque mois de 9 h à 12 h, sur RDV au 04 76 52 52 25.

Assistante sociale

Sur RDV au 04 56 58 16 91.

SERVICES

Déchetteries

Saint-Ismier, Crolles et Le Touvet.
Ouverture 7j/7j de 8 h 30 à 17 h 45 (sauf jours fériés).
+ d'infos : www.le-gresivaudan.fr

Objets trouvés

Informations sur www.saint-ismier.fr, rubrique « Vie quotidienne - Police municipale ».

Jours de collecte

Collecte des ordures ménagères le lundi (ou le jeudi pour certains quartiers) et des recyclables « Je trie » le vendredi. Merci de sortir votre bac la veille au soir. Jours fériés : report systématique de la collecte concernée au mercredi de la semaine en cours.

RÉSEAUX SOCIAUX

 RETROUVEZ TOUTE L'ACTU DE LA VILLE DE SAINT-ISMIER

Alertes météorologiques, infos travaux, photos des animations municipales, infos sur les fermetures exceptionnelles...

PAS DE COMPTE FACEBOOK ?

Consulter les infos sur : www.facebook.com/villedesaintismier

+ D'INFOS
WWW.SAINT-ISMIER.FR

Flasher sur moi!





DÉC 2018 - JANV / FÉV / MARS 2019

N°51

 INSTANTS VOLÉS P. 04

ACTUALITÉS P. 06

Petite mise au point P. 06

Zoom sur les travaux publics P. 07

La mutation climatique P. 08

Le centre de santé pluridisciplinaire « Médivillage » est ouvert! P. 10

L'Union nationale des combattants (UNC) a 100 ans P. 11

Réorganisation des accueils périscolaires P. 12

Contentieux autour du lieu de vie P. 14

PORTRAIT P. 15

GÉRARD GUERRIER

DOSSIER P. 16 > 17

Projet de territoire, le Grésivaudan tourné vers l'avenir

ENVIRONNEMENT

& PATRIMOINE P. 19

Bientôt, un échangeur autoroutier à La Bâtie

CULTURE P. 20 - 21

Espace Agora rentrée culturelle 2019

Actualités à la médiathèque

ANIMATIONS SPORT P. 22

Franc succès pour Happy Halloween

ASSOCIATIONS P. 23

AGENDA P. 24

Vos rendez-vous culturels, sportifs et associatifs

BIEN QU'IL RESTE ENCORE UN QUARTERON DE « CLIMATO-SCEPTIQUES », LES DÉRÈGLEMENTS MAJEURS QUE CONNAÎT NOTRE PLANÈTE SONT DÉSORMAIS DANS TOUS LES ESPRITS. LEUR RÉALITÉ NOUS OBLIGE ET DOIT NOUS INCITER À CHANGER DE REGARD ET D'ATTITUDE.

AGIR ENSEMBLE !

« À l'aube d'une nouvelle année, regardons vers l'avenir et employons-nous à le peindre des meilleures couleurs.

À notre modeste échelle, participons à garantir à nos enfants un environnement dans lequel ils pourront grandir et s'épanouir.

Bien qu'il reste encore un quarteron de « climato-sceptiques », les dérèglements majeurs que connaît notre planète sont désormais dans tous les esprits. Leur réalité nous oblige et doit nous inciter à changer de regard et d'attitude.

Même au niveau communal et intercommunal, des responsabilités importantes nous incombent face à la transformation des écosystèmes, nous en avons pris la mesure.

Au travers du plan « Climat-Air-Énergie » qu'elle décline depuis 2016, la communauté de communes Le Grésivaudan a commencé à s'approprier la question du changement climatique.

L'équipe municipale a, elle aussi, choisi de répondre aux enjeux environnementaux par une politique

d'urbanisme responsable, soucieuse de protection de la biodiversité, de promotion des modes doux, d'économies d'énergie, de soutien aux initiatives citoyennes en matière de photovoltaïque à travers « Grési 21 », comme de sensibilisation de nos enfants à l'intérêt du compostage.

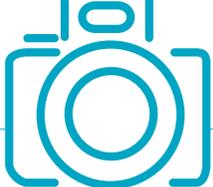
Continuons d'agir ensemble et dans tous les domaines, à assurer la résilience de nos territoires. Nous sommes collectivement encore en phase d'apprentissage sur tous ces sujets, mais il faut apprendre vite.

Belles fêtes de fin d'année à tous !

HENRI BAILE
Maire de Saint-Ismier



Directeur de la publication : Henri BAILE. Rédactrice en chef : Sandrine IDIER. Chargé de communication : Jérémie BORJ. Mise en page : New Deal. A collaboré à ce numéro : Alexandre DHORDAIN. Photos : iStock-isis / mairie de Saint-Ismier / Shutterstock / X - Droits réservés. Impression : Imprimerie Notre-Dame (80 rue Vaucanson, 38330 Montbonnot). Périodicité : trimestrielle. Dépôt légal à parution. N° ISSN : 07616066. Hôtel de ville, Le Clos Faure, 38330 Saint-Ismier - Tél. : 04 76 52 52 25 - Fax : 04 76 52 28 01 - com@saint-ismier.fr - www.saint-ismier.fr - Ce numéro a été imprimé à 3 400 exemplaires. Ne pas jeter sur la voie publique.



CROSS DU MANIVAL

Comme chaque année, le 30 septembre dernier, le cross du Manival a rencontré un grand succès. Pour cette édition 2018, plus de 1100 € ont été collectés au profit de l'association « Don du sang » grâce aux presque 300 coureurs de cette épreuve sportive inscrite au challenge intercommunal du Grésivaudan.



BOURSE AUX JOUETS

Organisée par le comité des fêtes de Saint-Ismier, en partenariat avec la mairie, la bourse aux jouets a connu une forte affluence le 18 novembre dernier à l'Espace Agora.

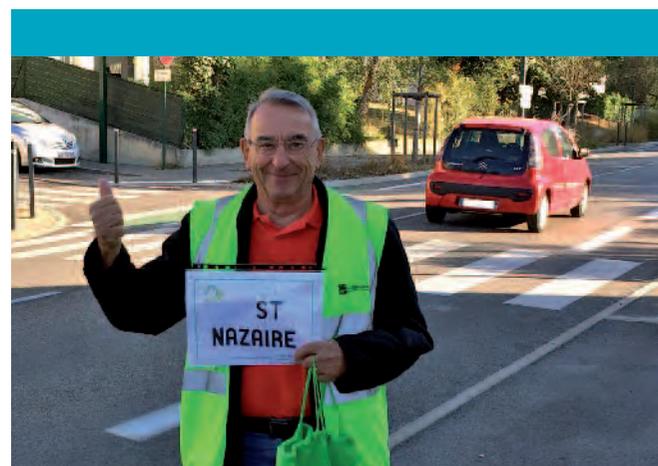
ATELIER DE BD

L'atelier de dessin d'une bande dessinée animé par le dessinateur Nicolas JULO a rencontré un vif succès auprès des 35 enfants. Le parc naturel régional (PNR) de Chartreuse était partenaire de cette animation qui avait pour objectif de faire découvrir les trésors de la nature en Chartreuse.



VERNISSAGE DE L'EXPOSITION « ART'SI GRÉSIVAUDAN »

Le 12 octobre, plus de 100 personnes ont assisté au vernissage de l'exposition de l'association « Art'Si Grésivaudan » à l'Espace Agora. Ce 9^e salon de peintures, sculptures et gravures a été ouvert par Monsieur le maire, Henri BAILE, en présence d'Annick BERTHOLD, adjointe au maire en charge de la culture, des associations et de la présidente de l'association, Bérengère DOUCHIN.



AUTO-STOP ORGANISÉ

La communauté de communes « Le Grésivaudan » (CCG) donne un coup de pouce aux auto-stoppeurs en lançant une expérimentation sur plusieurs communes du territoire, dont Saint-Ismier, pour faciliter l'auto-stop au quotidien en tant qu'alternative à la voiture individuelle. Des journées de sensibilisation à l'auto-stop organisé ont eu lieu les 28, 29 et 30 septembre derniers à Saint-Ismier.



CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE 1918

Le 11 novembre, les Ismériens se sont déplacés nombreux pour assister à la cérémonie commémorative marquant le centenaire de l'armistice de 1918 sur la place de l'Église. Une cérémonie émouvante au cours de laquelle la chorale de l'Association musicale de la zone verte (AMZOV) a entonné « La Marseillaise » et « Croisade des enfants » de Jacques HIGELIN.

Le lendemain, 12 novembre 2018, les délégués de classes du collège du Grésivaudan et des élèves de 3^e ont lu des textes poignants et ont symboliquement planté un chêne des marais en présence du maire, du député Olivier VÉRAN, de représentants des anciens combattants, d'adjoints et de l'équipe de direction du collège.



RETROUVEZ TOUS LES ALBUMS
PHOTOS DES ANIMATIONS MUNICIPALES
SUR LA PAGE FACEBOOK

DE LA MAIRIE DE SAINT-ISMIER :

www.facebook.com/villedesaintismier

Petite mise au point



TANT VA LA CRUCHE À L'EAU QU'À LA FIN ELLE SE CASSE...

Lettre ouverte à M. GAUVAIN et Mme PICARD

« Par courrier du 16/07/2018 vous m'avez interpellé sur le respect du formalisme d'arrêtés de délégation et sur le montant des indemnités des élus.

Les arrêtés sont disponibles à l'accueil de la commune ou à la direction générale.

Le 6/07, le DGS vous donnait par mail les éléments demandés en précisant que les réponses à vos interrogations seraient fournies dans les meilleurs délais malgré la période estivale, les ressources humaines raréfiées et le lourd travail exigé.

Début août, sans même attendre une réponse, vous avez choisi de saisir le tribunal administratif et engagé une polémique.

Non contents de cette initiative coûteuse pour la collectivité et de vos effets de manche devant la presse en conseil municipal, vous en faites « le billet de l'opposition » du journal municipal. C'est votre droit.

Tout en m'interrogeant sur les objectifs que vous poursuivez, je le respecte.

Néanmoins, de telles allégations réitérées bruyamment exigent réponse.

Je traiterai donc point par point vos déclarations mensongères pour mettre un point final à ces échanges désobligeants.

Quant aux délégations et indemnités relatives aux conseillers municipaux

Conformément à l'article L. 2122-18 du CGCT, le maire, et non le conseil municipal, est seul compétent pour donner délégation à un conseiller.

De plus, contrairement à vos propos, la délibération N° 2014-033 du 22/04/2014 n'a pas pour objet la nomination de Mmes PICARD et GELLENS et M. MEYER en qualité de conseillers municipaux délégués. Elle fixe le montant de l'enveloppe indemnitaire des élus et en détermine le pourcentage par fonction.

Concernant l'arrêté de Mme AUDBOURG, vous notez à juste titre une erreur matérielle : dans les visas, il est cité une délibération de 2008, date à laquelle la municipalité actuelle n'était pas installée. Cette erreur, conséquence d'un copier/coller malheureux, ne peut être régularisée car Mme AUDBOURG n'est plus déléguée.

L'erreur est regrettable mais le contenu de l'arrêté était fondé et encadrait une mission réellement exercée, utile à l'organisation communale.

Quant aux délégations des adjoints

Selon vous, l'arrêté de Mme GAILLARD n'aurait pas été transmis à la préfecture et ne serait pas exécutoire or, l'arrêté de Mme GAILLARD et le bordereau de télétransmission de l'acte qui le rend existent bien.

Vous visez ensuite M. OLLÉON pour lequel un arrêté est en date du

1/09/2015 alors qu'il a perçu des indemnités depuis le 23/7/2015. En effet, la délibération N° 2015-080 du 23/07/2015 procède à l'élection de M. OLLÉON après démission de M. MAUBERGER 8° adjoint. Il est stipulé dans cette dernière que « M. OLLÉON est immédiatement installé » et qu'il « percevra les mêmes indemnités que l'élu démissionnaire ». M. OLLÉON a immédiatement exercé dans son secteur, il est donc légitime que depuis cette date, il perçoive une indemnité de fonction. L'arrêté de délégation du 1/09 permet, lui, d'encadrer la délégation de signature des actes administratifs de son champ de compétences.

Quant aux écarts constatés avec la comptabilité de la commune

Il y aurait une différence d'environ 7 k€/an entre le montant des indemnités et la dépense constatée dans les états comptables. Cet écart s'explique par un fléchage comptable de cotisations intégrées dans le compte 6531. Pour plus de clarté, après validation de la trésorerie, la différenciation entre les cotisations URSSAF (patronales) et les cotisations salariales sources de cet écart sera instaurée.

Entre-temps, chacun peut constater :

- > que l'enveloppe indemnitaire légale n'a jamais été dépassée au cours du mandat,
- > que les arrêtés de délégations ou de retrait de délégations ont été pris scrupuleusement,
- > que ces derniers sont précis, détaillés et correspondent à une réalité de l'organisation de l'exécutif,
- > qu'à chaque fois les régularisations indemnitaires ont été faites aux dates concernées.

J'ose donc vous dire que votre attitude qui consiste en permanence à vouloir créer le doute, la suspicion, voire la manipulation des faits est à mes yeux, indigne du mandat dont vous êtes investis alors que tous les membres de la majorité ont choisi de travailler, loin de toute polémique, au service de leurs concitoyens.

Nous pouvons être fiers de la rigueur administrative qui règne au sein de l'administration et sur la gestion des deniers publics qui est pour moi une responsabilité de tous les instants à laquelle je suis particulièrement attentif. »

Henri BAILE

La révolution numérique



LUTTE CONTRE
LA FRACTURE NUMÉRIQUE
GÉNÉRATIONNELLE

ATELIERS NUMÉRIQUES À ORIENTATION CULTURELLE

Une bibliothécaire et une animatrice multimédia de la médiathèque de l'Orangerie organisent et animent des cours d'informatique pour vous aider dans la gestion de votre compte lecteur, l'utilisation des ressources numériques du portail des bibliothèques du Grésivaudan et pour découvrir l'offre culturelle en ligne. Ces ateliers mensuels ont lieu le jeudi après-midi sur inscription, uniquement à la médiathèque.

NOUVEAU SERVICE À SAINT-ISMIER PERMANENCE D'ACCOMPAGNEMENT NUMÉRIQUE AUX DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Depuis le 4 octobre dernier, la mairie de Saint-Ismier propose à ses habitants la mise en place d'une permanence d'accompagnement à l'accomplissement de vos démarches administratives informatisées (créer une adresse courriel, un compte, imprimer une attestation, demander des actes d'état civil, une carte grise...).

PERMANENCE LE JEUDI MATIN EN MAIRIE, DE 10H À 12H, AVEC CÉCILE LELARGE, ANIMATRICE MULTIMÉDIA.
INSCRIPTION AUPRÈS DE L'ACCUEIL DE LA MAIRIE AU 04 76 52 52 25.



TRAVAUX PUBLICS

ZOOM SUR LES TRAVAUX DE PONT RIVET

Carrefour de Pont Rivet et route du Rivet :

Les travaux engagés concernent une voie départementale ce qui implique qu'une part financière est prise par le conseil départemental de l'Isère. Ils concernent également la fin de l'opération immobilière «Le Rocher blanc», engagée par la municipalité précédente, et pour laquelle le promoteur avait versé à la commune une somme de 77 789,14 € afin de terminer l'aménagement des abords en cohérence avec la réfection du carrefour.

CETTE OPÉRATION PERMET :

- d'opérer une réfection totale du tapis de roulement qui était devenu défectueux et bruyant pour les riverains;
- de créer depuis la caserne de gendarmerie jusqu'à la RD 1090 (route de Chambéry) une bande cyclable sécurisée accompagnée d'un trottoir contigu dont les largeurs éloignent les immeubles et habitations de la voie de circulation, les balcons ayant à ce jour « le nez sur la route »;
- de créer plus de 20 places de stationnement et de végétaliser l'entrée du village tout en réduisant les largeurs de voies en milieu urbain pour freiner par un effet « paroi » les véhicules qui entrent ou sortent;
- de modifier sur la RD 1090 une proéminence du trottoir qui obligeait les vélos à faire un écart et ainsi à se mettre en danger.

OPÉRATION PONT RIVET / RD 1090

	MONTANTS TTC
Maîtrise d'œuvre	34 490,77 €
Travaux	857 995,16 €
TOTAL travaux subventionnables prévisionnels	892 485,93 €
Coût total actuel (<i>postes tous confondus</i>)	1 031 233,96 €
Participation Voirie et Réseau (PVR) versée en 2014 par le promoteur immobilier	77 789,14 €
Subvention du conseil départemental de l'Isère - 50 %	446 242,97 €
Reste à charge prévisionnel pour la commune	507 201,85 €

La mutation climatique

RÉNOVATION
ÉNERGÉTIQUE

ISOLER VOTRE LOGEMENT AVEC LES AIDES DE L'ANAH

Contre les problèmes d'inconfort chez soi liés à la chaleur, au froid ou à l'humidité, il suffit désormais de « FAIRE » ! « FAIRE » pour Faciliter, Accompagner et Informer pour la Rénovation Énergétique avec l'agence nationale de l'habitat (ANAH) et la communauté de communes « Le Grésivaudan ».

Créé par l'ADEME, le ministère de la Transition écologique et solidaire et le ministère de la Cohésion des territoires, FAIRE est le message qui rassemble tous les acteurs publics et privés de la rénovation énergétique et des énergies renouvelables, et permet de rendre leurs offres plus lisibles.



LES AVANTAGES à mettre en œuvre des travaux d'isolation thermique

L'isolation thermique vise à limiter la perte de chaleur, c'est-à-dire les transferts de chaleur d'un endroit chaud vers un autre espace plus froid. Dans un logement, celle-ci consiste à conserver la chaleur à l'intérieur de la maison pendant l'hiver et au contraire à ne pas laisser s'échapper la fraîcheur en été.

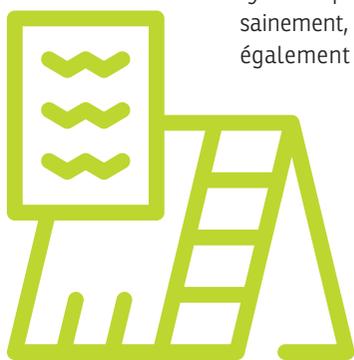
Chaque recoin d'un logement peut devenir une source de déperdition de chaleur, c'est pour cette raison qu'il convient d'identifier les zones les plus sensibles et d'entreprendre les travaux d'isolation thermique appropriés. Des murs au toit en passant par les différentes ouvertures ainsi que le sol, chaque lieu doit faire l'objet d'une attention particulière. Il faut savoir que le toit constitue une source de déperdition importante lorsqu'il est mal isolé.

Il existe un large choix de matériaux destinés à l'isolation thermique. Ce sont principalement la fibre de bois, la laine minérale, les isolants bio-sourcés et les isolants synthétiques. Grâce aux travaux d'isolation, les occupants peuvent vivre plus sainement, gagner en confort, réduire la facture liée aux dépenses d'énergie, mais également contribuer à la préservation de l'environnement.

LA SUBVENTION ANAH pour les travaux d'isolation thermique

Sous l'égide du ministère du Logement et du ministère de l'Économie et des Finances, l'ANAH vise à rendre les logements de plus de 15 ans plus agréables à vivre et plus écologiques. Les aides sont accordées aux ménages sous condition de ressources.

Les logements concernés doivent servir de résidence principale à leurs occupants et les travaux entrepris, qui font l'objet du soutien financier octroyé, ont obligatoirement comme objectifs d'optimiser la performance thermique de l'habitat. Pour être éligible, le projet d'isolation thermique entrepris doit permettre d'améliorer d'au moins 35% la performance énergétique de l'habitation concernée. Pour évaluer ce résultat, le logement est diagnostiqué par un professionnel possédant les qualifications requises. Sur le territoire du Grésivaudan, ce diagnostic est réalisé par Soliha, son coût est pris en charge par la collectivité.



SAINT-ISMIER ET GRÉSI 21 CENTRALES VILLAGEOISES

UNIS POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

AVEC QUELLES AIDES COMPLÉTER

la subvention ANAH pour l'isolation thermique ?

Les élus du Grésivaudan ont mis en place une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, et confié l'animation du dispositif à Soliha, opérateur ANAH qui vous accompagnera tout au long de votre démarche.

Dans ce cadre, un aide complémentaire à celle de l'ANAH et accordée par Le Grésivaudan afin de permettre aux ménages aux revenus modestes d'entreprendre un ensemble de travaux nécessaires à l'amélioration de leur qualité de vie; ces aides peuvent être couplées avec celle du Département ainsi que les caisses de retraite (pour les personnes retraitées).

Il est également possible de compléter le financement obtenu avec un éco-prêt à taux zéro pour l'isolation thermique, le crédit d'impôt développement durable pour l'isolation thermique. Il est conseillé de réaliser un bouquet de travaux afin d'atteindre le taux d'amélioration thermique de 35% nécessaire pour recevoir les aides de l'ANAH.



PLUS D'INFORMATIONS
0 805 030 004
le-gresivaudan@soliha.fr

POUR VOUS INFORMER SANS RDV :

→ **CROLLES**
chaque mercredi : 14 h - 16 h
390, rue Henri Fabre
(siège du Grésivaudan)

→ **PONTCHARRA**
un jeudi sur deux : 10 h - 12 h
33, rue de la Ganterie
(Maison des services)

→ **ALLEVARD**
un vendredi sur deux : 10 h - 12 h
en mairie



« Grési 21 » est une société par actions simplifiées (SAS) à gouvernance coopérative et s'appuyant sur les compétences des citoyens. Elle est implantée depuis quelques années dans le Grésivaudan et elle œuvre pour la transition énergétique à l'échelle locale.

« Grési 21 » fait partie des « Centrales villageoises », sociétés locales qui ont pour but de développer les énergies renouvelables sur un territoire en associant citoyens, collectivités et entreprises locales. Son but est de produire de l'électricité issue de sources renouvelables (la lumière du soleil bien sûr mais aussi les chutes d'eau) revendue à l'opérateur « EDF » ou aux autres énergéticiens. Toute personne physique peut prendre une ou plusieurs actions dans la société. Les collectivités locales ou les entreprises peuvent accomplir la même démarche. Les banques financent également massivement les projets de « Grési 21 ».

Compte tenu de l'évolution de la rentabilité, « Grési 21 » recherche des projets sur de grands pans de toits (supérieur à 200 m²) de maisons individuelles. Les centrales solaires déjà installées grâce à « Grési 21 » se trouvent à Crolles, Bernin, sur le plateau des Petites Roches, Chamrousse, Revel, Saint-Martin d'Uriage...

Pour que la transition énergétique ne soit pas qu'un slogan, Monsieur le maire a décidé une collaboration avec cette société :

→ PREMIÈRE ÉTAPE

Repérer sur le territoire des sites pouvant accueillir des panneaux solaires (toits d'écoles, de gymnase...);

→ SECONDE ÉTAPE

Installer une centrale solaire photovoltaïque à Saint-Ismier. Un groupe de travail mixte est en voie de création.

RÉUNION PUBLIQUE D'INFORMATIONS

Thème :
« l'énergie photovoltaïque »
et présentation de Grési 21,
JEUDI 31 JANVIER 2019
à 19 h à la salle des fêtes
du Rozat.



SANTÉ DE PROXIMITÉ

Le centre de santé pluridisciplinaire « Médivillage » est ouvert !

Le nouveau pôle de santé pluridisciplinaire « Médivillage » a été inauguré le 30 octobre dernier, en présence de Monsieur le maire, Henri BAILE, de l'adjoint au maire chargé des travaux, Claude RICHARD, des membres du cabinet d'architectes Atelier 2, et des différents praticiens.

À l'origine de ce projet, le souhait de la commune de maintenir une offre de soins médicaux et paramédicaux de proximité en cœur de village et de proposer des locaux techniquement adaptés aux besoins des professionnels de santé locaux du bâtiment.



L'ancienne caserne des pompiers a été réhabilitée en pôle de santé « Médivillage ». Elle accueille désormais 4 médecins généralistes, 1 cabinet d'infirmières, 1 cabinet de psychologues et 1 ostéopathe. Cette offre de soin vient compléter celle proposée par le centre « Médivallée » installé depuis déjà de nombreuses années dans la plaine.



DÉMOCRATIE DE PROXIMITÉ

LES CONSEILS DE QUARTIERS DU CYCLE 2018 / 2019 SONT TERMINÉS

Fidèle à son engagement de campagne durant les dernières élections municipales, la municipalité a organisé la réunion des cinq conseils de quartiers de la commune au cours de l'automne dernier. Ils visent à installer l'écoute au cœur des échanges entre l'équipe municipale et les Ismériens.

Vous pouvez retrouver les comptes rendus de ces conseils de quartiers sur www.saint-ismier.fr (rubriques « Vie municipale – Conseil de quartiers – Comptes rendus 2018/2019 »).



SERVICE PUBLIC

LA SALLE SAINT-PHILIBERT DEVIENT MUNICIPALE

Après une remise en conformité durant l'été et une remise en état de la cuisine, la salle Saint-Philibert qui était auparavant gérée par la paroisse de Saint-Ismier devient municipale. Vous pouvez contacter désormais le service des associations pour effectuer vos demandes de réservation. Cette salle reste accessible gratuitement aux associations de Saint-Ismier mais est payante pour les particuliers et entreprises avec un tarif préférentiel pour les habitants du village.

[CONTACT]

04 76 52 92 74 – association.mairie@saint-ismier.fr



ANCIENS COMBATTANTS

L'Union nationale des combattants (UNC) a 100 ans

L'Union nationale des combattants (UNC) a été créée le 25 novembre 1918, quinze jours après l'armistice du 11 novembre 1918.

Daniel BROTTIER est un aumônier de la 26^e Division d'infanterie qui fera toute la guerre 1914-1918 au front avec les poilus et continuera en pays occupé jusqu'à la relève fixée au 20 mai 1919. À la fin de la guerre, il s'évertue de toutes ses forces à réaliser son rêve d'unir les poilus après les combats, mais les fonds manquent pour faire vivre cette idée.

Toujours audacieux, il va trouver l'homme d'État **Georges CLEMENCEAU** et lui expose son projet de faire garder aux poilus dans la paix, l'amitié qui les a unis dans la guerre. Celui qu'on appelle « *Le Tigre* » et qui s'y connaît en hommes, a jugé d'un coup d'œil son interlocuteur. Il lui remet cent mille francs qui lui ont été donnés récemment par une mère qui a perdu son fils à la guerre, pour aider les poilus en difficulté. Le Père BROTTIER s'attelle à la réalisation de sa grande idée, si féconde et qu'il avait résumée en ces quatre mots à jamais devenus célèbres: « *Unis comme au front* ».

Cette association, non confessionnelle, était largement ouverte à tous, quelle que soit la religion de celui qui adhérait à ses valeurs. Il proposa à tous de se regrouper sous la devise: « *Unis comme au front* » qui devint celle de l'UNC.

Georges CLEMENCEAU, voyant cette initiative avec intérêt, la soutint de toute son énergie. La démobilisation arrivant, les combattants avaient en mains des bons de démobilisés payables à un an par le Trésor public. En passant aux guichets, l'argent était remis aux combattants qui adhéraient à l'UNC. Jusqu'à sa mort en 1936, le Père BROTTIER gardera au fond du cœur ses sentiments d'amitié, de fraternité et de respect pour tous les anciens combattants.

L'UNC est une association intemporelle, elle s'adresse à ceux qui ont combattu ou qui hélas devront encore combattre pour la patrie mais aussi à celles et à ceux qui en épousent les valeurs imprescriptibles que sont, l'esprit de défense, la solidarité intergénérationnelle, la défense des valeurs communes et l'entretien du devoir de mémoire, en particulier dans les écoles.

[+ D'INFOS]

UNC ALPES

UNION NATIONALE DES COMBATTANTS
SECTION DE BIVIERS ET SAINT-ISMIER
Pré Borel - 116, chemin Plate Rousset
38330 Biviers - 09 51 13 58 33
pierre_chauvet@yahoo.fr
<http://amicale.acb.over-blog.com/>



PERSONNES ÂGÉES

TROUVER DE L'INFORMATION SUR LE BIEN-VIVRE À DOMICILE!

Lorsqu'on est en perte d'autonomie, fragilisé par l'âge ou la maladie, ou tout simplement désireux de prendre soin de soi, trouver des informations sur les aides et les services dont on a besoin peut s'avérer complexe.

Depuis le 15 novembre 2017, le conseil départemental de l'Isère met à disposition des usagers un site internet et un numéro vert d'information et d'orientation vers les services relatifs au bien-vivre à domicile:

0 800 38 00 38 APPEL GRATUIT
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8 H À 20 H
ET LE SAMEDI DE 9 H À 17 H.
www.isereadom.fr

Au cœur de ce dispositif, un annuaire recense les services d'aide à domicile, Points Info Autonomie, associations et artisans qui interviennent pour adapter le logement, livrer des repas, aider au montage de dossiers, apporter un répit à l'aidant... Les activités de prévention (ateliers et conférences sur la nutrition, le sommeil, l'activité physique adaptée...) sont quant à elles présentées sur une carte. Il suffit de renseigner le code postal ou le nom de la commune concernée.



SCOLAIRE



Réorganisation des accueils périscolaires, trois directrices sur le terrain avec les équipes

Pour la rentrée 2018, l'organisation des services périscolaires a été repensée pour répondre aux objectifs fixés dans le cadre du projet éducatif territorial (PEdT) de 2013 lors de la réforme des rythmes scolaires. Celle-ci étant devenue caduque, la commune de Saint-Ismier souhaite néanmoins signer un nouveau PEdT avec les partenaires éducatifs dans le cadre d'une organisation à 4 jours d'école.



École Clos Marchand - Directrice : Coralie DI CATERINA

École Poulatière
Directrice : Sandrine Vilardo



LES OBJECTIFS DE LA RÉORGANISATION

Les objectifs visés par la restructuration des services périscolaires se déclinent ainsi :

- s'adapter à l'augmentation des effectifs périscolaires (*garderies, cantine*) ;
- conserver le lien renforcé grâce aux temps d'activités périscolaires (*TAP*) entre les membres de la communauté éducative (*mairie/école/familles*) ;
- réorganiser l'accueil périscolaire après 16h15 et l'accueil de loisirs le mercredi pour répondre aux besoins des familles (*souplesse et tarification adaptée au temps de présence*) ;
- améliorer la qualité d'accueil et de sécurité du temps de cantine ;
- proposer des activités de qualité pour développer les savoir-faire, les savoir-être et élargir l'horizon culturel, artistique et sportif des enfants.

LE CONTENU DE LA RÉORGANISATION

Pour répondre à ces objectifs, les accueils ont donc été modifiés.

→ Le périscolaire du soir a été repensé

avec un accueil en élémentaire de 16h15 à 17h30, soit en garderie ludique avec des activités menées par des animateurs, soit en étude surveillée si les enfants doivent faire leurs devoirs en dehors de la maison. À l'issue de ce premier temps, un nouvel accueil est possible de 17h30 à 18h30 en garderie ludique uniquement.

→ **En maternelle**, le fonctionnement est identique à ceci près qu'il n'est naturellement pas proposé d'étude surveillée.

→ **Le mercredi**, le centre de loisirs propose désormais différents accueils pour répondre aux mieux aux attentes des familles : un accueil le matin ou l'après-midi sans repas, un accueil le matin ou l'après-midi avec repas, et un accueil à la journée avec ou sans repas.

LES MOYENS HUMAINS DÉPLOYÉS POUR CETTE RÉORGANISATION

Dans cette nouvelle configuration, les moyens humains mis en œuvre ont dû être redistribués. Depuis la rentrée, les trois directrices qui assurent en alternance la direction du centre de loisirs municipal sont également sur le terrain pendant les temps périscolaires du midi et du soir. Il s'agit de Coralie DI CATERINA pour l'école du Clos Marchand, de Sandrine VILARDO pour l'école de la Poulatière et de Sandrine CHARREL pour l'école des Vignes. Leur rôle est de coordonner sur place le fonctionnement du restaurant scolaire ainsi que les activités périscolaires du soir tout en assurant le lien entre les écoles, les intervenants et le pôle « Enfance Jeunesse-Scolaire » (EJS) afin de garantir un accueil de qualité aux enfants. La présence sur place, tous les jours, des directrices pendant les différents temps extrascolaires permet de régler au plus vite les éventuels problèmes et assure de pouvoir faire le lien au mieux avec les parents. Elles sont également en charge de planifier et de mettre en œuvre des animations en cohérence avec les projets pédagogiques des écoles tout en respectant les règles de vie de l'école.

À NOTER



DATES DES PROCHAINES VACANCES SCOLAIRES

→ **Noël** : fin des cours le samedi 22 décembre 2018 et reprise des cours le lundi 7 janvier 2019.

→ **Vacances d'hiver** : fin des cours le samedi 16 février 2019 et reprise des cours le lundi 4 mars 2019.

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués. Les élèves qui n'ont pas cours le samedi sont en congés le vendredi soir après les cours.



ACCUEILS DE LOISIRS DURANT LES VACANCES D'HIVER

Le centre de loisirs 3-12 ans et le local jeunes 11-17 ans seront ouverts du 18 au 22 février et du 25 février au 1^{er} mars 2019. Les programmes d'activités et dates des permanences d'inscriptions seront disponibles fin janvier sur www.saint-ismier.fr (rubrique « Jeunesse »).

+ D'INFOS : loisirs.3-12@saint-ismier.fr
ou loisirs.ados@saint-ismier.fr ou 04 76 52 93 69

UNE RÉORGANISATION APPRÉCIÉE

Cette nouvelle organisation est appréciée tant des écoles que des responsables de terrain. Sandrine CHARREL l'exprime ainsi :

« En tant que directrice du périscolaire à l'école des Vignes, j'apprécie tout particulièrement le lien qui se renforce avec l'équipe enseignante quant au suivi des enfants et à la mise en commun de certains projets. Nous créons ainsi tous ensemble du sens dans la vie scolaire et extrascolaire de l'enfant. »



D'autre part, afin d'améliorer à la fois le suivi du temps de repas avec les enfants et l'animation ainsi que la surveillance avant et après le repas, un animateur supplémentaire a été affecté en élémentaire pour permettre d'avoir en permanence 3 animateurs pendant chacun des 2 services de cantine.

École des Vignes - Directrice: Sandrine CHARREL



UNE CONTINUITÉ ÉDUCATIVE

Le nouveau projet éducatif territorial (PEdT) incluant le « Plan mercredi » mis en place par le gouvernement est en cours d'élaboration afin de continuer le travail déjà entrepris précédemment par les différents partenaires éducatifs de la commune. Seront ainsi favorisées la cohérence et la complémentarité éducatives nécessaires permettant de proposer des activités de qualité aux enfants durant les différents temps d'accueil mis en place par Saint-Ismier.

INSCRIPTIONS SCOLAIRES POUR LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2019

Ismériens ou en passe d'emménager sur la commune, vous avez un enfant né entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2016 ou des enfants déjà scolarisés ailleurs? Vous pouvez dès à présent effectuer l'inscription scolaire pour la rentrée de septembre 2019 à Saint-Ismier. Rendez-vous sur www.saint-ismier.fr (rubrique « Jeunesse ») pour télécharger la fiche d'inscription scolaire à retourner au pôle Enfance-Jeunesse-Scolaire (EJS).

+ D'INFOS: s.scolaire@saint-ismier.fr ou 04 76 52 93 69

LA MAIRIE RECRUTE

→ **DES AGENTS D'ANIMATION** diplômés BAFa ou équivalence pour les activités périscolaires, notamment en cantine de 11 h 20 à 13 h 20 ;

→ **UN ASSISTANT ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE (H/F)** 21 h hebdomadaires (jours et horaires de travail à définir), en charge de l'ensemble de la procédure et des actes administratifs du conseil municipal et des commissions.

INFOS ET CANDIDATURES PAR MAIL : emplois@saint-ismier.fr

ENQUÊTE PUBLIQUE

EXTINCTION NOCTURNE

Le test d'extinction nocturne de l'éclairage public a pris fin en septembre. Nous remercions d'ores et déjà les Ismériens qui ont répondu au questionnaire en ligne.

Vous pouvez encore donner votre avis jusqu'au 31 décembre sur le site internet de la mairie.

Rendez-vous dans le prochain Lien pour un dossier détaillé.





AUTOUR DU LIEU DE VIE

En 1979, la commune de Saint-Ismier a donné à bail commercial un terrain en vue de la construction et l'exploitation d'un bar-restaurant.

Ce bail a fait l'objet de plusieurs prorogations et il a toujours été clairement convenu que la commune deviendrait propriétaire des constructions en fin de bail conformément à la règle de l'accession selon laquelle les constructions issues de ces baux deviennent propriété du propriétaire du terrain.

Dans la nuit du 15 au 16 août 2014, un incendie occasionnait des dommages irréremédiables au bâtiment et conduisait à sa destruction totale.

En application des dispositions de l'article 1722 du Code civil, le bail s'est trouvé résilié de plein droit.

Article 1722 du Code civil :

« Si, pendant la durée du bail, la chose louée est **détruite en totalité par cas fortuit, le bail est résilié de plein droit**; [...]. Dans l'un et l'autre cas, il n'y a lieu à aucun dédommagement. »

La commune tirant les conséquences de cette destruction, et après avoir consulté avocat et notaire, a constaté la résiliation de plein droit du bail puisque la chose louée était détruite en totalité. La commune a alors entrepris les démarches afin de construire un nouveau bâtiment. Ce projet s'est concrétisé par l'ouverture du Bistro de la Gare le 18 juin 2018. Cet établissement connaît aujourd'hui un succès important.

De 2014 à 2018, d'aucuns ont pu trouver le temps long car le lieu de vie envisagé était attendu avec impatience mais si le projet de reconstruction a pris du temps, c'est parce qu'une procédure rigoureuse a été respectée par la commune allant de la sélection du nouvel exploitant au choix des entreprises de travaux en passant par la détermination du maître d'œuvre, avec à chaque fois des procédures de mise en concurrence sur la base d'un cahier des charges préétabli.

De plus, en parallèle à cette partie visible du projet, un différend entre la commune et les anciens exploitants a abouti

à la naissance d'un contentieux devant le tribunal de grande instance de Grenoble (TGI).

La SARL NOUVELLE LE SQUARE s'est prévaluée de ce qu'elle n'était titulaire que d'un bail de terrain nu et que, selon elle, la commune ne pouvait donc se prévaloir des dispositions de l'article 1722 du Code civil. Elle a saisi en ce sens le TGI de GRENOBLE.

Or, les dispositions claires et précises du bail et de ses renouvellements prévoyaient que les constructions deviendraient propriété de la commune en fin de bail : « **ladite construction deviendra la propriété du bailleur, en fin de bail, sans indemnité de sa part.** » (cf. bail de 1998).

Le 14/05/2013, par l'effet de la demande de renouvellement signifiée par la SARL NOUVELLE LE SQUARE, la commune de SAINT-ISMIER et la SARL NOUVELLE LE SQUARE convenaient d'un renouvellement du bail commercial. Ce renouvellement entraînant la fin du bail antérieur qui datait du 15 mai 1998. **La conclusion de ce nouveau bail avait pour conséquence l'accession des constructions au profit de la commune à compter du 14/05/2013. Le nouveau bail ne portait non plus sur un terrain nu mais sur un ensemble comprenant le terrain et la construction devenue propriété communale. C'est donc à bon droit que la commune pouvait invoquer l'article 1722 du Code civil.**

Contre toute attente, le tribunal de grande instance accueillait les demandes de la **SARL NOUVELLE LE SQUARE en considérant que la propriété des constructions n'avait pas été transférée. Il a donc très clairement commis une erreur d'interprétation des clauses claires et précises du bail. C'est pourquoi, la commune de Saint-Ismier a interjeté appel de cette décision.**

Il faut désormais attendre les suites de cet appel. Entre-temps, le Bistro de la Gare continue à redonner vie à un des emplacements favoris des Ismériens.



À DÉCOUVRIR

Gérard GUERRIER

Il est des hommes qui vivent plusieurs vies en une. Gérard GUERRIER est de ceux-là. Il aura exercé mille métiers et sillonné les mers et la terre entière pour se consacrer aujourd'hui à l'écriture depuis son fief de Saint-Ismier, « le plus beau coin du monde »...

J'ai toujours aimé écrire mais quand j'étais jeune, je voulais être pilote de chasse. Je suis finalement devenu ingénieur, dans le secteur sous-marin qui m'a passionné. Puis la vie a suivi son cours. J'ai été responsable d'entreprise, travaillant à l'international pendant 20 ans pour un groupe finlandais. Après un doctorat en gestion des entreprises, j'ai choisi d'enseigner et d'être accompagnateur en montagne. J'ai ensuite dirigé Allibert Trekking pendant près de 10 ans. C'était un métier très prenant mais j'ai quand même pu beaucoup écrire sur la sécurité, la géopolitique et d'autres sujets. Depuis 4 ans, je suis revenu à mes premières amours. Si j'assure quelques missions de conseil en entreprise et des traductions littéraires qui me régaler, je consacre mon temps à l'écriture. Mon inspiration vient essentiellement de mes envies, toujours avec pour point commun la montagne.

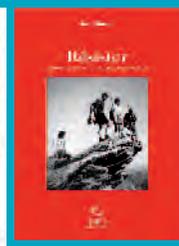
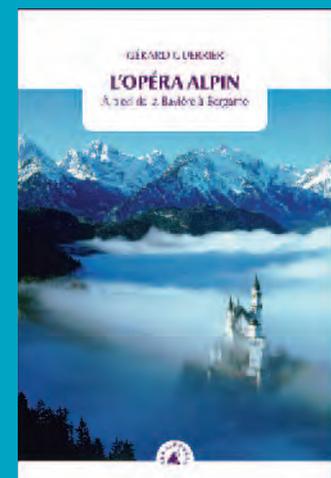
Mon 1^{er} roman, très personnel, est d'ailleurs le témoignage d'une expérience unique vécue avec Birgit, mon épouse. Nous sommes partis pour traverser les Alpes mais le voyage s'est accompagné d'une angoisse liée à notre fils, d'une réflexion sur l'éloignement, sur le risque de mort : une itinérance que j'appelle mélancolique et philosophique. Pour avoir pratiqué la plongée profonde, le delta-plane et le ski de pente raide, la relation entre le danger et la peur me travaille depuis longtemps.

Avec le dernier livre que je suis en train d'écrire, je vais au bout de cette logique. Ce sera un essai sur « l'éloge de la peur, à l'usage des aventuriers et baroudeurs du quotidien ». Sur la base de ma propre expérience et d'entretiens avec aventuriers et sportifs célèbres ou discrets qui repoussent sans cesse leurs limites, je veux tirer des enseignements pour la vie de tous les jours. Je suis également passionné par l'histoire contemporaine ; j'ai écrit un roman historique, « *Alpini* », et « *Résister* », un récit sur la résistance au quotidien.

Pour mon 4^e livre, qui est sorti il y a quelques semaines, je souhaitais travailler avec mon ami et guide de haute montagne, Paul GROBEL. Nous avons réalisé un bel ouvrage texte et photos intitulé « *Alpes secrètes, entre trek et alpinisme* ». C'est un super cadeau de Noël qui plaira aux randonneurs ayant soif de sortir des sentiers battus ! C'est ce qui m'a toujours plu d'ailleurs.

On n'a qu'une vie, alors je fais avec mes livres comme dans ma vie, j'explore...

J'aime bien les explorations, sortir du cadre, faire ma propre trace. J'aime apprendre comme je le fais en écrivant. L'écriture est tellement difficile ; on retrouve à chaque fois les frissons du débutant, c'est une véritable école de modestie.



Le Grésivaudan tourné vers l'avenir

Temps fort de cette rentrée 2018, l'adoption du « projet de territoire » du Grésivaudan le 24 septembre dernier en conseil de communauté.

Depuis 18 mois, la communauté de communes « Le Grésivaudan » (CCG) et ses 46 communes travaillent sur ce document qui définit les priorités d'actions adaptées aux attentes des habitants et des élus. Il s'agit, dans un contexte institutionnel et financier en mutation, de dessiner le territoire de demain. À quoi ressemblera-t-il ?

Un diagnostic et des attentes

Avant de se projeter dans le futur, un diagnostic territorial et institutionnel a été réalisé auprès des élus communautaires et municipaux ainsi qu'auprès des habitants via un sondage téléphonique. Le diagnostic s'est également appuyé sur des données socio-économiques :

- **Le Grésivaudan est un territoire vieillissant.**
Il a connu une expansion démographique et économique forte, notamment dans les années 1980 et 2000. Mais depuis, les arrivées d'habitants se tarissent ;
- **Dans le domaine de l'économie, le nombre d'emplois a explosé** avec une part liée à l'emploi productif (industriel) exceptionnelle au regard d'autres territoires mais nettement inférieure à l'économie présente (artisanat, commerce, service à la personne, tourisme...);
- Si le périmètre actuel de la communauté de communes n'est pas remis en cause, il n'empêche que son **mode de fonctionnement et la répartition des compétences entre communes et intercommunalité demeurent flous** ;
- **Enfin et surtout, notre territoire est reconnu pour sa qualité de vie, ses services et ses équipements** ainsi que sa proximité avec la métropole grenobloise (la Métro). Cette relation n'est pas à sens unique : si près de 20 000 personnes sortent chaque jour du Grésivaudan pour aller travailler dans la Métro, 10 000 viennent chaque jour de la Métro pour travailler dans le Grésivaudan ! C'est en partie ce qui explique la principale attente de nos habitants : l'amélioration des conditions de mobilité dans le Grésivaudan et avec la Métro.

QUELLE FEUILLE DE ROUTE POUR LES POLITIQUES PUBLIQUES ?

L'objectif final est d'organiser la transition du territoire vers un modèle de développement plus équilibré, plus durable et plus résilient. Il s'agit, premièrement, de conforter des politiques déjà existantes : la politique sociale, de solidarité et d'accès à l'emploi, la politique économique de soutien à l'immobilier et à l'innovation, le développement durable et la transition énergétique, la politique de tri et de recyclage des déchets, les politiques en faveur du spectacle vivant et de la lecture publique. En parallèle, pour répondre aux enjeux du territoire, des politiques spécifiques doivent être repensées ou mises en place :



LA MOBILITÉ

Les déplacements sur le territoire du Grésivaudan et entre les territoires voisins sont un enjeu important pour les habitants et les salariés, c'est pourquoi une coopération avec Grenoble-Alpes Métropole (la Métro) et d'autres collectivités partenaires se dessine pour mettre en place une autorité organisatrice de la mobilité (AOM) unique, regroupant ainsi les transports du « SMTC/TAG » (métropole grenobloise) et de « TouGo » (Grésivaudan).

questions foncières et les outils à mobiliser pour parvenir à une réelle maîtrise de cette question.



ÉCONOMIE PRÉSENTIELLE

Parallèle à de l'économie productive, l'économie présente doit faire l'objet d'une attention particulière. Elle est impactée par les questions d'habitat et d'équilibre générationnel du territoire, bien sûr, mais sera favorisée par la mise en œuvre du schéma de développement touristique et l'élaboration d'un schéma de développement commercial.



HABITAT

Une réflexion stratégique doit être lancée pour permettre de produire un logement à coût abordable offrant la possibilité aux jeunes et aux jeunes ménages avec enfants de s'installer dans le Grésivaudan. Il s'agit de maintenir un équilibre social et générationnel, en réfléchissant aux formes urbaines qui permettent tout à la fois de faire des économies de foncier tout en produisant des logements abordables respectueux du cadre de vie.



AGRICULTURE ET FORÊT

La politique les concernant relève tout à la fois d'une articulation entre communes et intercommunalité, et d'une stratégie qui doit se penser à une échelle supérieure au Grésivaudan. La recherche d'une agriculture nourricière et à haute valeur ajoutée tout comme le développement de la filière bois passeront par un travail spécifique de remise à plat de nos politiques, pour répondre aux objectifs en termes d'emplois, d'aménagement du territoire et de transition écologique.



FONCIER

La politique de l'habitat, tout comme d'ailleurs celle de l'économie ou de l'agriculture, passe par une réflexion stratégique sur les

QUELLE FEUILLE DE ROUTE EN MATIÈRE INSTITUTIONNELLE ?

Le projet de territoire affirme le refus de la dévitalisation des communes et la nécessité de conforter le rôle de celles-ci dans des domaines essentiels de la vie locale, alors que les lois (MAPTAM et NOTRe) ont opéré le basculement de plusieurs compétences de la commune vers l'intercommunalité ces dernières années. Il affirme également le rôle essentiel de la communauté de communes dans certains domaines et la nécessité de trouver un équilibre interne et externe pour la gestion des compétences qui concourent toutes au bien-être des habitants et à la solidarité au sein du Grésivaudan.

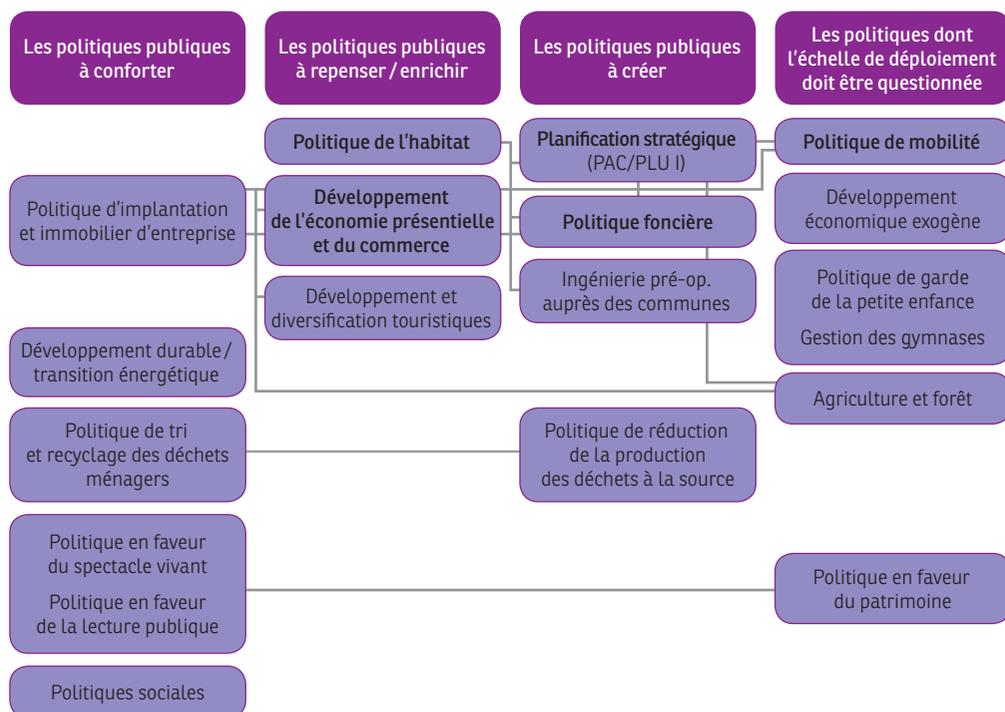


CLARIFICATION DES COMPÉTENCES ET DES RÔLES

Les communes et l'intercommunalité portent ensemble la volonté d'être au service des acteurs et des habitants du Grésivaudan. Dans ce cadre, la répartition entre elles est la suivante :

- La commune a vocation à s'occuper en priorité des habitants et des services en face à face, les services de proximité et du développement du lien social (enfance, école, vie associative...);
- L'intercommunalité a vocation à s'occuper en priorité de la cohérence du territoire. Elle a ainsi la responsabilité de l'aménagement, de l'équipement et du développement du territoire. Elle est vecteur de solidarité entre les communes et les citoyens.

Cette répartition induit une restitution de certaines compétences et équipements aux communes (petite enfance et gymnases, d'ici 2025), l'intégration de certaines compétences liées à la planification ou la subdélégation à des espaces plus vastes comme pour la mobilité ou le développement économique exogène.



STRUCTURATION DU TERRITOIRE

Cette évolution et la volonté de garder des communes vivantes impliquent une restructuration du territoire avec le développement de coopération renforcée entre certaines communes, voire la création de communes nouvelles, notamment pour gérer des compétences qui seraient restituées. Celles-ci pourraient s'organiser dans un territoire qui se reconnaît deux polarités de services importantes (les agglomérations de Crolles et de Pontcharra) et de bassins de proximité autour des services du quotidien (école, crèche, pharmacie, poste, gymnase...).



PACTE FISCAL ET FINANCIER

Une telle restructuration nécessite de mettre à plat la répartition des ressources locales sur le territoire. Aujourd'hui, 75% des ressources sont dans les communes, et la première dépense pour l'intercommunalité est le financement de celles-ci via les attributions de compensation. Si l'intercommunalité doit nécessairement faire un travail d'efficience dans l'utilisation de ses ressources, la répartition globale de celles-ci sur le territoire doit être questionnée pour permettre de porter les priorités politiques issues du projet de territoire. Ce sera l'objet du pacte fiscal et financier à venir.



GOVERNANCE LOCALE

La restructuration locale mais aussi l'évolution financière et fonctionnelle nécessitent de repenser la gouvernance du territoire avec l'extérieur. Ainsi, la création d'une autorité organisatrice de la mobilité (AOM) unique sur le territoire du Grésivaudan (CCG) et de Grenoble-Alpes Métropole (la Métro), étendue aux territoires et collectivités voisines qui souhaiteraient s'y joindre, est une priorité pour avancer réellement à court terme sur les questions de mobilité.

UN CALENDRIER DE TRAVAIL POUR CONSTRUIRE L'AVENIR



LIRE ET TÉLÉCHARGER LE « PROJET DE TERRITOIRE » DU GRÉSIVAUDAN SUR www.saint-ismier.fr (page d'accueil)



TRIBUNE POLITIQUE DE LA MAJORITÉ

Isiparc : une belle avancée pour la commune

En 2014, la zone Isiparc, projet ambitieux, était de longue date à l'arrêt. 4 ans plus tard, ce sont 7 entreprises qui se sont installées, dont 5 disposent de leurs nouveaux locaux. Elles emploieront à terme plus de 300 personnes. Toutes ces sociétés conçoivent et pour certaines fabriquent des systèmes de haute technologie : salles blanches pour ER2I, ultrafiltration pour ASEPTIC, machines spéciales pour ATP-MS, imagerie médicale pour ISIS, froid industriel pour IMF 38, laboratoires modulaires pour MOUVABAT, bureaux d'études pour ISIDONE.

De plus, un espace commercial attenant viendra compléter sous peu cet ensemble. Il comportera un magasin bio, un établissement de restauration rapide et divers services de proximité. Cet aspect nous tenait à cœur parce qu'il amènera des services dans un secteur actuellement mal desservi où il y a beaucoup de nouveaux arrivants. Il s'inscrit dans une démarche plus générale d'équipement de cette partie de la commune qui se traduit par la réalisation du demi-échangeur, puis de la passerelle permettant une traversée sécurisée de l'autoroute, à pied et à vélo.

La livraison du demi-échangeur de La Bâtie va sans nul doute contribuer rapidement à la dynamisation de ce quartier. L'accès vers Chambéry sera opérationnel en janvier 2019, celui depuis Chambéry devrait être livré en juin 2019.

Il ne reste plus maintenant que 2 lots disponibles sur Isiparc. C'est désormais la communauté de communes Le Grésivaudan qui est chargée des zones économiques (le transfert s'est fait tout au long de l'année 2018) et qui sera donc chargée de leur commercialisation.

Notre commune a ainsi participé au développement économique de notre territoire. Les contributions fiscales des entreprises se traduisent par de nouveaux revenus pour Saint-Ismier et Le Grésivaudan, mais, au-delà, ce sont toutes les activités directes et indirectes qui bénéficient de ces créations.

En cette fin 2018, il est bon de constater que notre territoire fait preuve d'un dynamisme économique de bon augure.

TRIBUNE POLITIQUE DE L'OPPOSITION

Au vu des arrêtés de délégation de certains élus et des tableaux comptables fournis par la mairie, j'ai avec les autres élus d'opposition saisi la justice. La règle est qu'une fois des délégations prises, il n'est possible de les modifier que dans un délai de 4 mois. Celles-ci ayant été prises en 2014 et 2015, il n'est donc plus possible au maire de les annuler. La seule action possible est l'action en justice. Le maire dit que tout est OK mais ne nous le prouve pas par des documents infirmant ceux que ses services nous ont envoyés. Si tel était le cas, notre action en justice n'aurait plus lieu d'être. Le maire choisit plutôt de payer un avocat avec de l'argent public pour se défendre ! Du fait des délais de la justice, le jugement sera rendu après les élections municipales. Ne joue-t-il pas la montre ?

La famille des chrétiens d'Orient venant de Mossoul en Irak a pu enfin obtenir son visa d'asile et arriver légalement à St-Ismier. Pour appuyer leur démarche nous avons envoyé au ministre de l'Intérieur le bilan de notre collectif : 66 % des adultes des familles irakiennes reçues dans des familles d'accueil dans la région de Grenoble ont un emploi pérenne. Leur intégration est une vraie réussite.

Pour recevoir ces familles de simples particuliers se sont engagés auprès de l'État pour héberger et aider une famille jusqu'à son intégration. Le Grésivaudan et les maires auraient pu eux aussi entreprendre les démarches nécessaires pour faire venir les chrétiens d'Orient et les autres victimes de guerre et de persécution qui vivent toujours dans des camps. Le maire de St-Ismier, vice-président au logement au Grésivaudan aurait pu impulser cette démarche. Il a choisi d'autres voies. Les collectivités locales ne devraient-elles pas aider les réfugiés au sens de la Convention de Genève (victimes de zone de guerre, de persécution et de la traite humaine) ?

Merci au député M. O. VÉLAN d'être intervenu auprès du ministre de l'Intérieur et aux paroissiens qui aident cette famille.

Bonnes fêtes.

Geneviève PICARD

Démocratie, éthique et transparence - www.genevievepicard.fr

TRIBUNE POLITIQUE DE L'OPPOSITION

Des indemnités illégales versées à certains élus...

Lors du contrôle des comptes de la commune, nous avons demandé le détail des indemnités des élus, ainsi que les délégations de fonction. L'administration nous a alors fourni les différents arrêtés du maire et des tableaux annuels détaillant le montant brut des indemnités versées à chaque élu.

L'analyse de ces tableaux et ces délégations a mis en évidence des irrégularités juridiques et des anomalies comptables. Nous avons alors sollicité Monsieur le Maire le 16 juillet 2018, afin qu'il s'explique et qu'il nous fournisse les extraits du compte comptable concerné. **Aucune réponse ne sera jamais apportée à cette lettre, et faute d'explications, nous avons saisi le tribunal administratif de Grenoble.** Les raisons de notre action judiciaire sont graves pour la majorité.

En effet, 3 arrêtés de nomination n'ont jamais été publiés, ni transmis à la préfecture pour leur donner valeur exécutoire. Ces nominations sont donc irrégulières, **et toute indemnité de fonction perçue au titre d'un mandat irrégulier est illégale.** De plus, les indemnités versées aux conseillers municipaux délégués n'ont jamais été votées par le conseil municipal, à l'exception de celles des 3 premiers conseillers, et ce, en violation des dispositions législatives qui stipulent que toute indemnité doit faire l'objet d'une délibération votée par le conseil municipal. **Le versement de ces indemnités est donc illégal.**

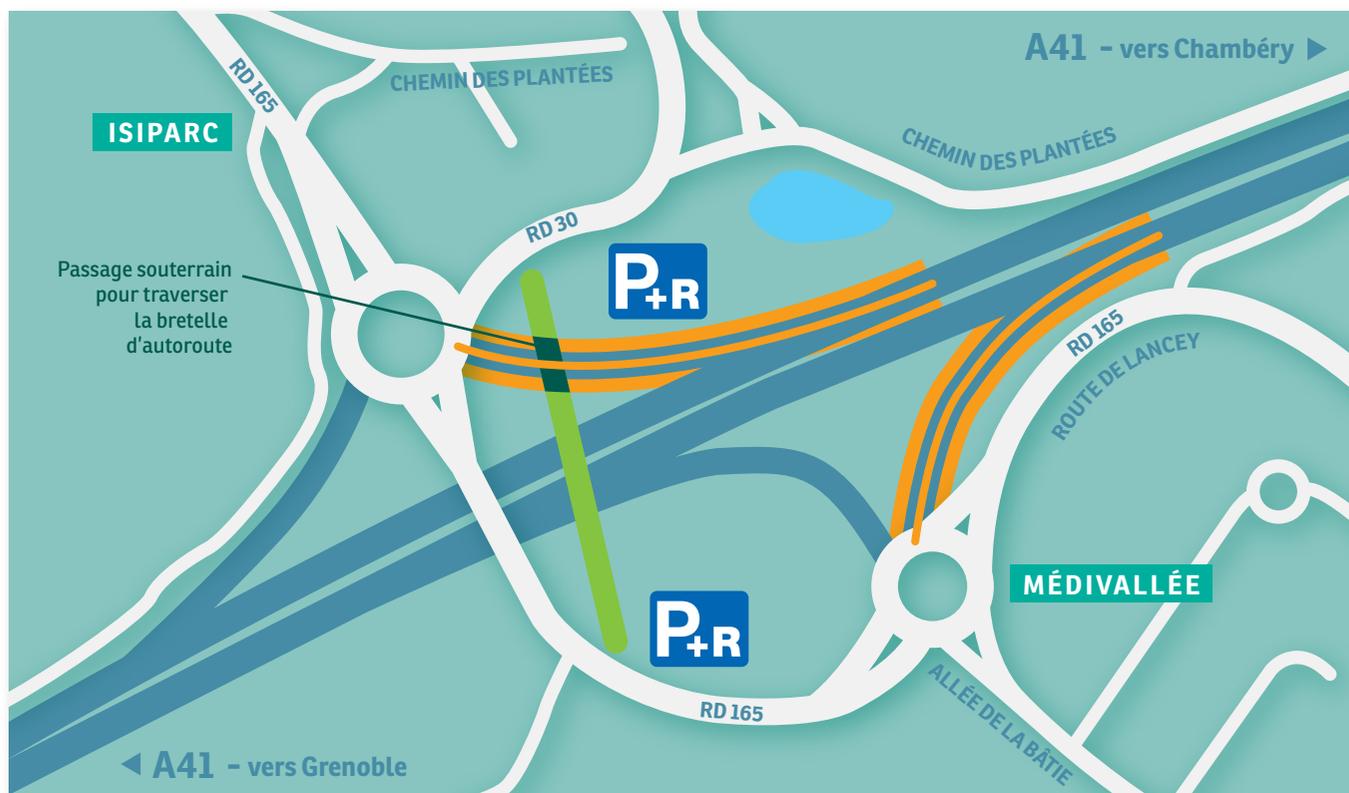
Le total des indemnités illégalement versées s'élève depuis 2014 à 56 869 €.

Enfin, nous avons constaté des écarts significatifs entre le total des indemnités versées individuellement et le montant figurant dans le compte « indemnités des élus », **et ces écarts injustifiés s'élèvent depuis 2014 à 52 928 €.** Nous avons demandé le détail de ces sommes, mais en vain...

Étant donné la gravité des faits, nous avons fait une déclaration au conseil municipal du 28 septembre et avons quitté la séance pour marquer notre désapprobation. Le 4 octobre, le DL s'est largement fait l'écho de cette situation. Nous en reparlerons...

Entre-temps, nous vous souhaitons d'excellentes fêtes de fin d'année et nous vous présentons nos meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Christophe GAUVAIN / Jacques JOSSERAND / Clotilde NICOLUSSI CASTELLAN



AMÉNAGEMENT BIENTÔT un échangeur autoroutier complet à La Bâtie

COÛT PRÉVISIONNEL

8 M€ HT

financés par

la communauté de communes
« Le Grésivaudan » (70 %),
le Département de l'Isère (25 %)
et la société « AREA » (5 %).

Les premiers coups de pelle ont été donnés à l'automne pour la réalisation d'un demi-diffuseur autoroutier sur les communes de Saint-Ismier et Saint-Nazaire les Eymes. Il viendra compléter le demi-échangeur existant et faciliter les déplacements.

Un échangeur autoroutier complet

CE NOUVEL AMÉNAGEMENT PERMETTRA LA CRÉATION :

- **au nord**, dans le sens Chambéry-Grenoble, d'une bretelle de sortie raccordée au giratoire où débouchent la RD 165 et la RD 30 ;
- **au sud**, dans le sens Grenoble-Chambéry, d'une bretelle d'entrée depuis le giratoire de la RD 165 qui dessert la zone d'activités de La Bâtie.

Cet échangeur, ainsi complété, allégera le trafic sur la voirie locale dans les secteurs de Saint-Ismier, Saint-Nazaire les Eymes, Le Versoud et Villard-Bonnot. La circulation des voitures et des poids lourds sur les zones d'activités « Isiparc », « Grande Île » et « Pruney » sera fluidifiée.



Entre **700 et 800 véhicules**
POURRAIENT EMPRUNTER
QUOTIDIENNEMENT CET ÉCHANGEUR
(MOYENNE ANNUELLE).



Une passerelle cycles et piétons

L'aménagement de cet échangeur autoroutier à La Bâtie sera accompagné de l'installation d'une passerelle cycles et piétons, entre les secteurs « Isiparc » et « Médivallée », pour sécuriser les modes doux et relier 2 parkings relais de covoiturage (trait en vert sur le schéma).

Rentrée culturelle 2019

CINÉ-CONFÉRENCES > 19H



> Jeudi 24 janvier
« CUBA, LA COULEUR DE L'ESPOIR »

> Jeudi 14 mars
« BIRMANIE, DES PAGODES ET DES MYSTÈRES »

> Jeudi 14 février
« LA TERRE SAINTE, NAISSANCE DES TROIS MONOTHÉISMES »

> Jeudi 4 avril
« GROËNLAND, ULTIMES BANQUISES »



RETROUVEZ + D'INFOS SUR LA PROGRAMMATION & RÉSERVEZ VOS PLACES SUR : www.agora-saint-ismier.com

RENSEIGNEMENTS
04 76 52 52 25



JEUDI 10/01 > 20H30

CARMEN ET SHÉHÉRAZADE

Un seul spectacle pour deux œuvres majeures : « Carmen » et « Shéhérazade ». Deux œuvres qui se font écho. Un spectacle pour toute la famille magnifiquement interprété par le ballet opéra national de Kiev.



SAM. 19/01 > 20H30

MAGIC SHOW TIME! DAVID COVEN AVEC LILOO ET KRISTOF

Voici un merveilleux spectacle familial. C'est la presse qui en parle le mieux : « Un show de magie surprenant où s'enchaînent moments poétiques, instants comiques et effets magiques ».



VEND. 1/02 > 20H30

LE COMTE DE MONTE CRISTO

Dans une dynamique généreuse et divertissante, cette adaptation du célèbre roman d'Alexandre DUMAS, « Le Comte de Monte Cristo », met sur les planches un récit aux multiples péripéties, où l'amour se mêle à la trahison.



VEND. 8/03 > 20H30

MICHAEL JONES EN CONCERT

« AUTOUR DE... GOLDMAN »
« Je te donne toutes mes différences... », Michael JONES débarque à l'Espace Agora pour un spectacle « Autour de... Goldman ! ».



MAR. 12/03 > 20H30

ROYAL BALLET NATIONAL DE GÉORGIE

« Le feu de Géorgie » est un spectacle qui n'a pas d'équivalent tant les performances des danseurs qui sont mises en scène sont extraordinaires.



VEND. 15/03 > 20H30

VARIATIONS ÉNIGMATIQUES

Cette pièce de l'écrivain Éric-Emmanuel SCHMITT évoque la dissimulation, le mensonge. Mais plus que cela, elle nous invite à nous interroger sur la véritable nature de l'amour !



VEND. 22/03 > 20H30

BLOWIN' IN THE BLUES

Blowin' in The Blues propose un répertoire d'adaptations de standards de blues, R&B, soul, jazz et folk dont certains en Français. Ils aiment et jouent plusieurs styles de blues : le Chicago d'Elmore JAMES ou Jimmy REED.



JEU. 11/04 > 20H30

MINI - MATCH D'IMPROVISATION PAR LA LIGUE IMPRO 38

Le match d'improvisation est né au Québec en détournant l'univers du hockey sur glace afin de proposer un nouveau frisson théâtral. Ce mini-match verra s'affronter deux équipes de comédiens sur les thèmes tenus secrets par l'arbitre-maître de cérémonie.

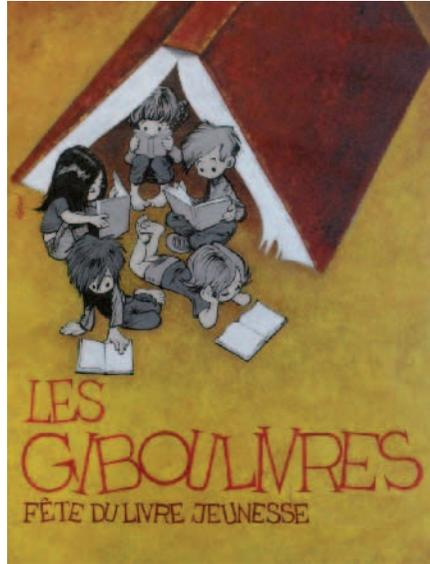
ET AUSSI À LA MÉDIATHÈQUE...

LITTÉRATURE

Fête du livre jeunesse « LES GIBOULIVRES »

**LE 6 AVRIL 2019 DE 10H À 18H
À L'ESPACE BERGÈS DE LANCEY,**
les bibliothèques du réseau intercommunal du Grésivaudan organisent « Les Giboulivres ». La journée festive sera précédée les 4 et 5 avril par des rencontres scolaires et tout public dans les 21 communes participantes.

L'objectif des Giboulivres est de promouvoir la littérature jeunesse et d'organiser un événement culturel festif et ludique pour susciter les échanges et la découverte des œuvres des auteurs invités, Gilles BACHELET, Paul ROUILLAC, Mathilde DOMEQ, Laurent VERRON, Cécile GAMBINI et Florence HINCKEL.



Lors de cette journée festive du 6 avril, deux spectacles seront proposés ainsi que des ateliers animés par des auteurs invités et des bibliothécaires, des séances de dédicaces, une cabane à contes, un espace jeux, un atelier maquillage, un espace librairie et un espace restauration. Côté scène, le public pourra découvrir le spectacle « Les petites mains » par la compagnie Tancarville, un atelier cirque et le spectacle « Ournek le troubadour » par la compagnie Les colporteurs de rêve.

La médiathèque de Saint-Ismier organisera une rencontre scolaire avec l'auteur Gilles BACHELET le vendredi 5 avril après-midi.

ACCÈS LIBRE & GRATUIT AUX SPECTACLES, ATELIERS ET JEUX.
ESPACE BERGÈS, AVENUE DES PAPETERIES, 38190 VILLARD-BONNOT
TÉL.: 04 76 92 22 68



CONTE

LE TEMPS DES HISTOIRES

Les prochaines séances du « Temps des histoires », une heure du conte dédiée aux enfants à partir de 3 ans, auront lieu **le mercredi 19 décembre, le jeudi 21 février et le mercredi 13 mars 2019**. Ce rendez-vous est animé par Aude BRUN, bibliothécaire jeunesse, aidée par Karine REVELLIN, bénévole à la médiathèque. Karine, créatrice des décors, anime l'atelier créatif qui suit les « racontages ».

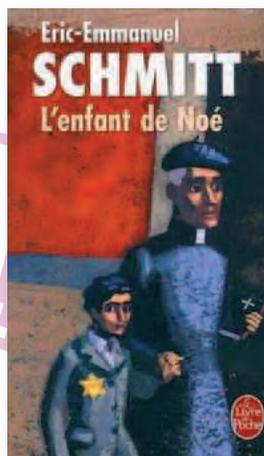
CONTE

CONTES DAUPHINOIS

La conteuse Élisabeth CALANDRY contera « Chèvres et fées des Alpes », des récits dauphinois, et un récit provençal des montagnes dans les locaux de la **maison de retraite du Rozat, mardi 9 avril à 15h**. Artiste associée au Centre des Arts du Récit en Isère depuis 1995, Élisabeth CALANDRY s'intéresse au répertoire oral, essentiellement celui des récits populaires qui ont été collectés en Dauphiné et Savoie par Charles JOISTEN dans les années 1950-1975. Grâce à sa malice et son « baratin », elle a le bonheur de raconter en solo des adaptations personnelles de ces contes qui donnent du goût et du sens à la vie d'aujourd'hui.



ROMAN



DES COLLÉGIENS LISENT DEVANT LES ANCIENS

Une classe de troisième du collège du Grésivaudan accompagnée par son professeur de français se rendra en médiathèque **mardi 19 mars à 14h30** pour lire des extraits d'un roman de l'auteur **Éric-Emmanuel SCHMITT**, l'un des auteurs français les plus lus dans le monde. Les élèves joueront des scènes de « L'enfant de Noé » devant les retraités et les résidents de la maison de retraite du Rozat. La médiathèque travaille en partenariat avec la documentaliste du collège Carole NELL pour proposer cet événement culturel qui fait écho à la programmation de l'Espace Agora.



FÊTE POPULAIRE

FRANC SUCCÈS POUR
HAPPY Halloween



C'était l'été indien pour l'animation municipale «Happy Halloween» le 31 octobre dernier dans le parc de la mairie. Sous des températures clémentes, le chapiteau s'est transformé en maison hantée et le parc a été envahi par d'horribles créatures. Et comme chaque année, l'animation a rencontré un grand succès auprès de la population. Les différents jeux ainsi que la terrifiante ambiance ont fait le bonheur des nombreux enfants du centre de loisirs, ainsi que des adolescents, parents et grands-parents présents durant tout l'après-midi. Un grand merci aux adolescents du local jeunes qui ont réalisé les décorations, les graffs et ont tenu les stands de jeux.



PROCHAINS
ÉVÉNEMENTS
À NE PAS MANQUER

CHANDELEUR
dimanche
3 février 2019

16 h

Animation Dégustation
pour les enfants de crêpes

Salle du Rozat

www.saint-ismier.fr / Tél : 04 76 52 52 25
Saint-Ismier sur Facebook

Judi 21 février

film à venir.

14h30
à
l'Espace Agora

CINÉ-GÔTER

La municipalité de Saint-Ismier invite
les enfants de 4 à 12 ans

www.saint-ismier.fr / Tél : 04 76 52 52 25
Saint-Ismier sur Facebook

Mercredi
6 mars 2019

14h30

Carnaval

Venez à
DEGUIER
avec moi!

Parc de la mairie
sous chapiteau

Responsable :
www.saint-ismier.fr
04 76 52 52 25
Département de la
Région Auvergne-Rhône-Alpes
à la
mairie de Saint-Ismier

LE COMITÉ DES FÊTES
Saint-Ismier



ASSOCIATION APICOLE DE SAINT-ISMIER

L'extraction du miel par des apiculteurs amateurs de Saint-Ismier a eu lieu le samedi 2 septembre 2018 dans la salle du Rozat. Moment magique pour nombre d'enfants qui ont pu goûter le miel tout juste extrait et qui, pour les plus grands, ont découvert les étapes de l'extraction: après la désosperculature des cadres. Nous remercions tous les bénévoles présents et «L'Abeille Dauphinoise» qui a eu la gentillesse de nous prêter du matériel.

[VIDÉO ET PHOTOS SUR NOTRE BLOG]
www.les-ruchers-saint-ismier.blogspot.fr



MAISON POUR TOUS (MPT)

À la rentrée de septembre, vous avez pu constater un changement de professeur pour les cours de danse classique ainsi que ceux de barre à terre.

France BERNARD est notre nouvelle animatrice, rejoignez-la:

> **LA DANSE CLASSIQUE**, véritable solfège de la danse, est une discipline codifiée. Elle est caractérisée par un en dehors, des équilibres, des mouvements maîtrisés et des pas gracieux. Rigueur et précision sont les maîtres mots;

> **LA BARRE À TERRE** est une technique de danse qui se déroule au sol. Elle permet, grâce à différents exercices ciblés, de développer la tonicité musculaire, de mobiliser et délier les articulations, de corriger les mauvaises postures et de relâcher les tensions.

[+ D'INFOS]
RENSEIGNEMENTS SUR LES JOURS, LES HORAIRES
& LES TARIFS SUR LA PLAQUETTE DE LA MPT.



PHARES PERSONNES HOSPITALISÉES ÂGÉES RÉADAPTATION ÉCOUTE ET SOUTIEN

Devenez bénévoles auprès des personnes âgées hospitalisées au CHU de Grenoble (Grenoble et Échirolles). Rejoignez une des équipes conviviales de bénévoles de l'association Phares. Recevez une formation et un accompagnement adaptés pour aller à la rencontre des personnes âgées hospitalisées. En fonction de vos disponibilités et vos talents, vous trouverez une activité pour être présent auprès des personnes âgées: faire des visites, accompagner, écouter, animer des ateliers jeux ou un salon de thé, décorer les services... L'association recherche également des bénévoles pour participer régulièrement ou ponctuellement au développement de la communication, à l'organisation d'événements, à l'établissement de partenariats... Merci d'avance pour votre soutien.

[CONTACT]

06 30 50 16 42 – associationphares@chu-grenoble.fr
www.association-phares.org



AIDE À DOMICILE EN MILIEU RURAL (ADMR)

L'association «ADMR Famille Grésivaudan» recherche des technicien(ne)s de l'intervention sociale et familiale en CDI à temps partiel modulé à 80%. La principale mission est d'intervenir auprès des publics fragiles (familles, enfants, personnes handicapées) en apportant un soutien éducatif, technique et psychologique dans les actes de la vie quotidienne et dans l'éducation des enfants. Profil demandé: diplôme de TISF ou certificat de travailleuse familiale ou diplôme moniteur éducateur, exigé; capacité d'écoute et d'analyse; travail en équipe; permis B pour les déplacements quotidiens. Poste à pourvoir immédiatement et basé dans le Grésivaudan (siège de l'association à Domène).

[ENVOYER VOTRE CANDIDATURE]

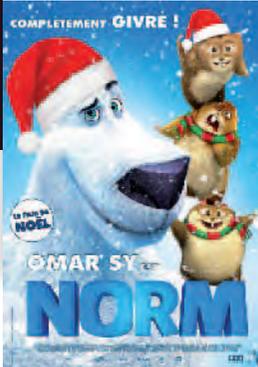
LETTRE MANUSCRITE ET CV À: vbrachet@fed38.admr.org
OU À: FÉDÉRATION ADMR DE L'ISÈRE
272, RUE DES VINGT-TOISES, BP 49,
38950 SAINT-MARTIN LE VINOUX.

DÉCEMBRE

MERCREDI 19 > 11H30

« TEMPS DES HISTOIRES »

Animation pour les enfants à partir de 3 ans. Le centre de loisirs participe aux séances en amenant un groupe de jeunes enfants.



MERCREDI 19

> 14H30

CINÉ-GOÛTER

Enfants de 4 à 12 ans à l'Espace Agora.



JEUDI 20 > 20H

CONCERT DE NOËL

à l'église de Saint-Ismier.

JANVIER



MARDI 15

15H > 16H30

CAFÉ LECTURES...

Une lecture à voix haute et une animation dédiée aux personnes âgées.



VENDREDI 18 > 19H

VŒUX DU MAIRE 2019

avec animation musicale à l'Espace Agora.

JEUDI 24 13H30 | 15H

ATELIER NUMÉRIQUE

Thème « *Découverte des visites virtuelles de sites remarquables, musées...* ». Renseignements en médiathèque.



FÉVRIER

DIMANCHE 3 > 16H

CHANDELEUR

avec dégustation de crêpes et animations pour les enfants. Salle des fêtes du Rozat.

JEUDI 14 13H30 | 15H

ATELIER NUMÉRIQUE

Thème « *Télécharger des livres numériques gratuitement via le portail des bibliothèques du Grésivaudan sur votre tablette ou liseuse* ». Renseignements en médiathèque.



JEUDI 21 10H30 > 11H30

« TEMPS DES HISTOIRES »

Animation pour les enfants à partir de 3 ans. Le centre de loisirs participe aux séances en amenant un groupe de jeunes enfants.

JEUDI 21 > 14H30

CINÉ-GOÛTER

Enfants de 4 à 12 ans à l'Espace Agora.

MARS



MERCREDI 6 > 14H30

CARNAVAL

Parc de la mairie, sous chapiteau.

VENDREDI 8 18H30

CONSEIL MUNICIPAL:

Débat d'Orientation Budgétaire.

MERCREDI 13 10H30 > 11H30

« TEMPS DES HISTOIRES »

Animation pour les enfants à partir de 3 ans. Le centre de loisirs participe aux séances en amenant un groupe de jeunes enfants.



MERCREDI 13 20H

CONFÉRENCE - TABLE RONDE SUR LA BIO-ÉCONOMIE

Fondements, enjeux, opportunités. À l'Espace Agora.

JEUDI 14 13H30 | 15H

ATELIER NUMÉRIQUE

Thème « *J'organise mes vacances* » (susceptible de changer). Renseignements en médiathèque.

MARDI 19 15H > 16H30

CAFÉ LECTURES...

Une lecture à voix haute et une animation dédiée aux personnes âgées.

MERCREDI 20

& JEUDI 21

20H30

« CE SOIR C'EST VAUDEVILLE »

À l'Espace Agora.



VENDREDI 22 18H30

CONSEIL MUNICIPAL:

Budget.

